Rapport-bilan institutionnel
[Établissement universitaire — date]

Adopté par le Comité des affaires académiques le 26 janvier 2024

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal (Québec) H3A 3C6

T 514 288-8524
presidence-CVEP@bci-qc.ca
CVEP

Table des matières

I. LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE AU RAPPORT-BILAN 4

II. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE ET SON APPLICATION 5

III. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'AUDIT ET LEUR APPLICATION 11

CRITÈRE 1 : 11
CRITÈRE 2 : 11
CRITÈRE 3 : 11

IV. COMMENTAIRES 11

V. ANNEXES 11

I. LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE AU RAPPORT-BILAN

☐	Politique institutionnelle d'évaluation périodique
☐	Guides, modèles de documents, matériel à disposition
☐	Calendrier pour les évaluations périodiques du cycle d'évaluation en cours (incluant les dates de début et de fin du cycle actuel)

a. Présenter la ou les instances responsables de l'évaluation périodique (ainsi que leur composition, le cas échéant) au sein de l'établissement universitaire (incluant un organigramme).

b. Expliquer comment la politique institutionnelle intègre les principes directeurs des *Politiques et procédures encadrant la vérification et l'évaluation périodique des programmes universitaires* s'appliquent aux établissements universitaires à l'aide du tableau ci-dessous.

Principes directeurs		Oui/ Non	Explications
3.1 Qualité et pertinence des programmes d'études au bénéfice de l'apprentissage des étudiantes et étudiants			
Énoncé I	La CVEP et les établissements universitaires reconnaissent l'importance de garantir la qualité et la pertinence des programmes d'études au bénéfice de l'apprentissage des étudiantes et étudiants et encouragent la définition et l'évaluation des acquis d'apprentissage pour chacun des programmes.		
3.2 Transparence & responsabilité			
Énoncé II	La CVEP et les établissements universitaires rendent leur processus d'audit et d'évaluation périodique ouvert et transparent. Les résumés des audits et des évaluations périodiques des programmes (ou des unités) sont rendus publics respectivement par la CVEP et les établissements. - Veuillez fournir le lien de la page internet où sont publiés les calendriers annuels d'évaluation périodique, le cas échéant. - Veuillez fournir le lien de la page internet où sont publiés les résumés des évaluations périodiques des programmes de grade.		

Énoncé III	Les directions universitaires s'engagent à soutenir l'évaluation périodique et en sont responsables.		
3.3 Autonomie des établissements universitaires			
Énoncé IV	Les établissements universitaires se dotent d'une politique institutionnelle propre en se basant sur la Politique qu'ils adaptent à leurs réalités locales.		
Énoncé V	Les établissements évaluent périodiquement tous leurs programmes de grade avec rigueur.		
3.5 Amélioration continue des mécanismes et procédures			
Énoncé XII	Il est entendu que des procédures allégées ou adaptées sont pertinentes pour certains types de programmes.		
3.6 Référentiels communs			
Énoncé XIV	La CVEP encourage les établissements universitaires à utiliser le référentiel de compétences attendues à la fin d'un grade universitaire de premier cycle du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ainsi que le référentiel de compétences visées dans les formations aux cycles supérieurs de l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) pour évaluer l'adéquation des objectifs des programmes de grade.		

c. Déterminer les éléments de concordance et de divergence entre la Politique institutionnelle et la Politique d'évaluation périodique du BCI.

- En cas de divergence, présenter l'échéancier prévu pour rendre la politique institutionnelle conforme aux *Politiques et procédures encadrant la vérification et l'évaluation périodique des programmes universitaires*.

d. Quelle est l'adéquation entre la durée prévue, dans la Politique institutionnelle d'évaluation périodique, et la durée réelle du processus d'évaluation (du démarrage jusqu'au dépôt du plan d'action ou d'une planification des suivis) ?

- Quelles sont les mesures prises pour aider les instances à respecter les échéances ?

IV. CRITÈRES DE L'AUDIT ET LEUR APPLICATION

CRITÈRE 1 :

L'établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration de ses programmes, adaptée à sa mission et à ses objectifs de formation ; cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes (internes et externes) ;

a. Comment se déroule une évaluation périodique type ? Décrire brièvement les rôles et responsabilités des parties prenantes internes et externes.

(Brève description du processus dans son ensemble, étapes, temporalité)

b. Comment la politique institutionnelle et ses retombées sont-elles portées à la connaissance des parties prenantes ?

c. Comment les parties prenantes peuvent-elles communiquer leurs besoins dans le contexte de l'évaluation périodique ? Comment y répondez-vous ?

d. Quelles sont les forces et les faiblesses de votre démarche d'évaluation dans sa mise en application. Quels sont les éléments du processus qui pourraient être améliorés ? Quelles sont les solutions proposées ?

CRITÈRE 2 :

La démarche d'évaluation mise en place par l'établissement assure la qualité et la pertinence des programmes et contribue à l'amélioration des programmes d'études, au bénéfice de l'apprentissage des étudiants et des étudiantes, selon les meilleures pratiques reconnues internationalement ;

e. Comment votre établissement s'assure-t-il que

i. les évaluations périodiques garantissent la qualité et la pertinence des programmes ? (Révision, développement, fermeture ou mise en dormance de programmes)

ii. les évaluations périodiques contribuent à l'amélioration des programmes d'études, au bénéfice de l'apprentissage de la communauté étudiante ?

f. Quelles sont les principales retombées de l'évaluation périodique en ce qui concerne les diverses dimensions étudiées (notamment : objectifs, structure et contenu ; pédagogie et évaluation des apprentissages ; admission et réussite ; ressources ; insertion professionnelle) ? *(si vous souhaitez inclure des tableaux ou toute autre figure des retombées, veuillez les mettre en annexe)*

g. Quels sont les défis rencontrés dans l'implantation des recommandations dans le cadre de l'amélioration des programmes ?

CRITÈRE 3 :

La démarche d'évaluation contribue au développement d'une culture qualité au sein de l'établissement, en s'appuyant sur l'engagement individuel et collectif des parties prenantes.

h. Comment définissez-vous la culture qualité dans votre établissement ? Comment se manifeste-t-elle au sein de votre établissement ? Donnez des exemples.

i. Quels sont les défis rencontrés quant à l'engagement de toutes les parties prenantes ? Quelles seraient les pistes à explorer pour les engager davantage tant au niveau individuel qu'au niveau collectif dans le développement d'une culture qualité ?

V. COMMENTAIRES

a. Y a-t-il des pratiques que vous souhaiteriez partager ?

b. Avez-vous d'autres commentaires ?

VI. ANNEXES

Table des matières des annexes


CVEP